



DILA et SACIJO

L'arrêt du JO papier : une chance pour la DILA et la SACIJO ?

Depuis des semaines, de bruits de couloir en réunions manquées, la direction de la DILA prétend préparer « l'avenir » de nos entreprises.

Le 23 avril, la messe a été dite suite à la réunion convoquée par la direction de la DILA avec la CGT/SACIJO, nous connaissons enfin les tenants et aboutissants de son projet :

- arrêt de l'impression du JO et des autres parutions régaliennes d'ici à 2016 ;
- nombre de départs à la retraite envisagés à la DILA fin 2022 : 162 agents ;
- plan social à la SACI pour 67 personnes entre 2017 et 2020.

Avant tout, la CGT revendique :

- la réaffirmation de nos missions de service public ;
- le respect des engagements et application des accords signés ;
- la mise en place d'une GPEC digne de ce nom assurant un avenir professionnel à tous, ce qui implique un travail d'anticipation, de formation et de concertation à la hauteur des enjeux ;
- la charge de travail comme pilier de la négociation ;
- le respect par la direction de la DILA de ses engagements en matière d'investissements industriels (nouvelle presse numérique, etc.) permettant une réelle modernisation ;
- un examen concerté du devenir des publications des éditions de la Documentation française comme de celles pour le compte de tiers : que des départs à la retraite ne se soldent pas, purement et simplement, par des suppressions arbitraires et hâtives au regard des missions (information, transparence) que remplissent ces publications.

Car rien n'est dit sur ces aspects essentiels.

La seule logique qui sous-tend les « propositions » faites ce 23 avril ainsi que la démarche avancée sont d'ordre purement comptable à l'instar des politiques d'austérité menées dans le pays. Ce projet, en l'état actuel, ne peut nous satisfaire. Nous n'acceptons pas que les salariés soient la variable d'ajustement des mesures d'économies budgétaires.

Chacun doit se tenir prêt à répondre aux appels à se mobiliser pour l'avenir de nos emplois et du service public, dans l'entreprise et dans la rue, car les agents de nos deux entités, par-delà les spécificités et la situation de chacune d'elles, se trouvent confrontés à un danger identique : être demain dans l'incapacité croissante de remplir correctement la mission d'information que les textes ont définie et dont les citoyens ont besoin.

Paris, le 29 avril 2014